

**Annexe 1b**

**TABLEAU D'AVANCEMENT 2014 POUR L'ACCES AU GRADE DE  
SECRETAIRE D'ADMINISTRATION ET DE CONTROLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE (SACDD CS)**

*Promotion TRGS*

**Les critères :**

<b>Les conditions statutaires</b>	Peuvent être nommés au choix au grade de SACDD de classe supérieure par voie d'inscription sur un tableau d'avancement, les SACDD de classe normale justifiant d'au moins un an dans le 6e échelon et d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au 31 décembre 2014.
<b>Les textes de référence</b>	Décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié Décret n° 2012-1065 du 18 septembre 2012 modifié
<b>Les règles de gestion</b>	La promotion des SACDD de classe normale retraits dans le grade de SACDD de classe supérieure est sous réserve d'une proposition du chef de service au regard de la manière de servir de l'agent et d'un engagement de celui-ci à partir à la retraite entre le 1er du mois qui suit la CAP promotion et le 30 juin 2015.  Pour prétendre à une promotion au titre du TRGS, les agents devront <ul style="list-style-type: none"> <li>• justifier d'au moins cinq années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau au <u>1<sup>er</sup> janvier 2014</u></li> <li>• avoir plus de 61 ans au <u>1<sup>er</sup> janvier 2014</u> et ne pas être atteint par la limite d'âge avant le 1<sup>er</sup> octobre 2014.</li> </ul>

**Les informations sur la précédente CAP au titre de 2013:**

	AG	CTT
<b>Nombre de promus</b>	<b>19</b>	<b>1</b>

**Les dates :**

<b>Date limite de réception par la DRH</b>	20 juin 2014
<b>Date prévisible de la CAP nationale</b>	17 et 18 septembre 2014

**Les documents à fournir:**

- PM 140
- PM 130 accompagné du compte-rendu de la concertation locale
- Tableau des propositions de promotion harmonisées accompagné d'un compte-rendu d'harmonisation comprenant l'avis sur chaque proposition ainsi que les éléments ayant motivé le classement.
- Engagement de départ à la retraite

**Les contacts :**

<b>Bureau</b>	MGS2	<b>Responsable du pôle des catégories B</b>	Elisabeth JULAN-GROLLEAU	<b>Tél.</b>	01 40 81 61 83
<b>Bureau</b>	MGS2	<b>Adjointe à la responsable du pôle</b>	Caroline GIMARD	<b>Tél.</b>	01 40 81 17 27
<b>Bureau</b>	CE1	<b>Chargé de mission des SACDD</b>	Christine GARCIA	<b>Tél.</b>	01 40 81 20 22